

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-la-Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni en salle de la mairie, le vendredi 11 avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (Maire), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Régis HERVE (Adjoint), Dorothée SIOU, Yannick VIET, Aurélie BROSSILLON, Gautier JEANGERARD, Yannick TANGUY

ABSENTS (excusés) : Marc LEFORT (pouvoir à Yannick VIET), Nicolas FLEURY (pouvoir à Jean-Claude SOLIGNAT)

Monsieur le Maire remercie Madame Florence LAUGERAY pour son engagement dans les travaux préparatifs du budget et sa participation à ce conseil afin d'apporter tous les éclairages nécessaires.

Le quorum étant atteint, M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour :

- Gestion financière
- Travaux – projets
- Commissions et syndicats
- Questions diverses

1. GESTION FINANCIERE

1.1 Compte administratif et de gestion 2024

Le compte de gestion de la Trésorerie du budget communal 2024 est présenté :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	214 167,38 €	Dépenses	721 077,64 €
Recettes	273 666,20 €	Recettes	430 598,60 €
Excédent de l'année	59 498,82 €	Déficit de l'année	290 479,04 €

Compte tenu du résultat antérieur, la section investissement laisse apparaître fin 2024 un déficit de 115 351,08 €.

Compte tenu du résultat antérieur, la section de fonctionnement laisse apparaître fin 2024 un excédent de 281 597,30 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est excédentaire de 166 246,22 €, compte tenu du solde antérieur.

Monsieur le Maire sort pour le vote. Jean-Claude SOLIGNAT est désigné Président par le Conseil.

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion ;

Le compte de gestion et le compte administratif sont alors votés et approuvés à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire revient en séance.

1.2 Affectation du résultat au budget primitif 2025

Considérant que le compte administratif 2024 du budget communal présente :

- Un déficit d'investissement de 115 351,08 €
- Un excédent de fonctionnement de 281 597,30 €
- Des restes à réaliser de 163 360,00 € en dépenses d'investissement et de 163 729,00 € en recettes d'investissement,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante au budget communal 2025 :

- D 001 : 115 351,08 €
- R 002 : 166 615,22 €
- R 1068 : 114 982,08 €

1.3 Taxes directes locales 2025

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, les modalités de vote de taux ont été modifiées. A compter de 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Si le conseil municipal décide d'une augmentation, les 3 taxes doivent être augmentées proportionnellement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux pour 2025 :

Taux votés	en 2024	pour 2025
• Taxe foncière bâti	35,86%	35,86 %
• Taxe foncière non bâti	39,30 %	39,30 %
• Taxe d'habitation (taux 2019)	10,80%	10,80%

1.4 Subvention aux associations

• S2LG Patrimoine

L'association ne demande pas de subvention à la commune, en cohérence avec l'objet de S2LG Patrimoine, qui est justement d'aider la commune dans ses opérations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

• ADMR Provision de 200€ Vote à l'unanimité

L'ADMR joue un rôle social important pour des habitants de la commune, justifiant un soutien.

• Jumelage Provision de 283,65 € (0,61€ /hbt) Vote à l'unanimité

L'association retrouve de l'activité.

1.7 Subvention natation (annule et remplace)

Vu la délibération n°2025-003 du 07/02/2025;

L'école avait annoncé organiser une classe bleue au centre aquatique Agglocéane de Vernouillet du 28 avril au 13 mai et du 2 au 16 juin 2025 ayant pour objectif de répondre à un enjeu majeur de notre société, à savoir la prévention et la lutte contre les noyades chez les jeunes enfants.

Les élèves des classes de GS/CP et de CP de l'école primaire Maurice Decourtye étaient concernés, soit 48 élèves dont 5 élèves de la commune de Saint-Laurent-la-Gâtine.

Le coût de cette classe bleue par élève s'élevait à 103,40€.

517€ avaient donc été votés et versés au SIRP pour les 5 élèves de la commune.

L'organisation ayant changé, une seule classe participera à cette classe bleue et plus aucun élève de la commune n'est dorénavant concerné.

De ce fait, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de ces 517€ au SIRP.

2. TRAVAUX – PROJETS - URBANISME

2.1 Restauration de l'église : actualité

La cérémonie de réouverture de l'église du 5 avril a été un franc succès avec une forte représentation des autorités locales ; celles-ci ont chaleureusement remercié la population pour son engagement dans ce projet de sauvegarde d'un édifice emblématique du village.

2.2 Restauration de l'église : Grille du mur latéral sud

Un devis de grille pour le mur latéral sud de l'église par l'entreprise Serrurerie-Metallerie Laurent CHEMIN, en lieu et place de la prestation initialement prévu par la société DIAS construction, est présenté au Conseil. Ce devis comprend la fourniture et la pose de la grille pour un montant de 1.330,00€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à le signer.

2.3 Restauration de l'église : Mur latéral gauche

Un devis de réalisation de l'enduit du mur du jardin du presbytère, côté sud de l'église par l'entreprise DIAS Construction, est présenté au Conseil. Ce devis comprend la réfection du mur avec enduit à la chaux et couverture en tuiles plates pour un montant de 5.526,00€ HT soit 6.631,20€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à le signer.

2.4 Voirie : Réfection d'un regard

Un devis de réparation d'un regard rue de la Madeleine par l'entreprise DIAS Construction, est présenté au Conseil. Ce devis comprend la reprise du scellement du regard en fonte du réseau EP pour un montant de 250,00€ HT soit 300,00€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à le signer.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES, SYNDICATS, COMMISSIONS

3.1 CCCPEIDF

- Le budget 2025 a été validé
- Collecte de déchets : Aurélie BROSSILLON est devenue chef de service.
- Commission mobilité :
Un projet de schéma directeur des voies douces (vélo) a été présenté ; il doit encore faire l'objet d'adaptation pour tenir compte des financements et de l'objectif de desservir chaque village.

3.2 SIRP

Une nouvelle classe a été décidée par l'Education nationale engendrant l'aménagement et équipement de l'ancienne bibliothèque

Le budget a été voté, mais encore juste pour pouvoir avoir plus de sérénité

La dette de la restauration vis-à-vis de la CCPEIDF se trouve légèrement diminuée.

Le budget reste lourdement pénalisé par des frais de personnel en arrêt maladie

Un projet de fresque, inspirée par les enfants, est en cours sur les deux sites.

Le projet d'extension du périscolaire sur le site de Chaudon vient de nouveau à l'ordre du jour.

3.3 EAUX DE RUFFIN

Le syndicat a enfin décidé de lisser les prix de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble de la zone, tout en prenant 7 années pour cette opération !

4. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 07 mai 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 22h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.

Patrick LENFANT

Jean-Claude SOLIGNAT

Régis HERVE

Dorothée SIOU

Yannick VIET

Aurélie BROSSILLON

Gautier JEANGERARD

Yannick TANGUY